

# Recensement agricole 2020

## AGRANDISSEMENT ET SPÉCIALISATION DES EXPLOITATIONS PRODUCTRICES DE CÉRÉALES ET OLÉO-PROTÉAGINEUX

En 2020, plus des trois quarts des exploitations du Centre-Val de Loire produisent des céréales et oléo-protéagineux (COP). Moins nombreuses qu'en 2010, elles s'agrandissent encore et se spécialisent de plus en plus. La surface agricole moyenne par exploitation passe ainsi de 114 à 141 ha en dix ans. Tandis que les exploitations de taille moyenne demeurent les plus nombreuses, les petites et micros exploitations perdent le plus d'effectifs et les grandes gagnent du terrain. Les structures individuelles ne sont plus majoritaires, les formes juridiques telles les EARL ou les SCEA, plus adaptées à la taille économique croissante, les remplacent petit à petit. Les capitaux sont toutefois encore très majoritairement sous contrôle des exploitants ou de leur famille. La main d'œuvre familiale laisse sa place aux salariés, de plus en plus présents et la productivité s'accroît encore. L'irrigation et les équipements de stockage du grain sont très développés en Centre-Val de Loire. Le renouvellement des générations est difficile sur ce secteur d'activité, mais l'est moins lorsque l'exploitation a la possibilité d'irriguer. La diversification d'activité est majoritairement liée à la prestation de travaux agricoles pour d'autres structures. Malgré une progression de 250 % en dix ans, l'agriculture biologique ne concerne que 4 % des exploitations en 2020. Enfin, les exploitants sont de plus en plus diplômés, la majorité utilise des outils de gestion technique et plus d'un quart d'entre eux des outils de suivi d'observation des cultures.

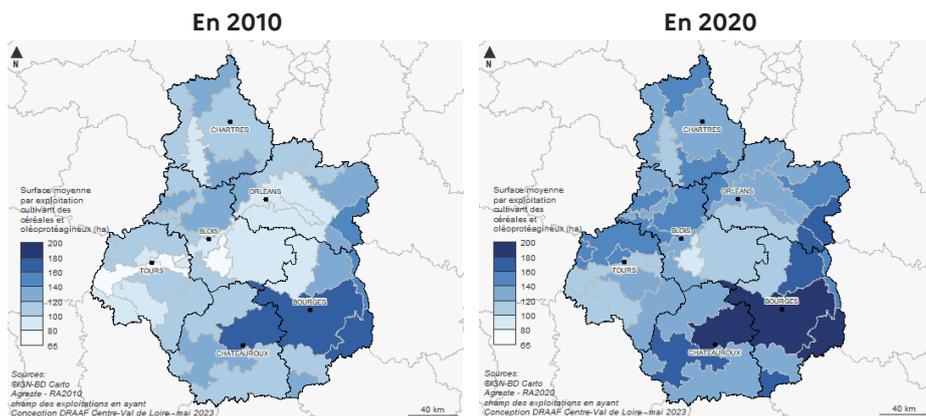
### Les exploitations s'agrandissent et se spécialisent

En 2020, plus des trois quarts des exploitations du Centre-Val de Loire, soit 15 261 d'entre elles, produisent des céréales et oléo-protéagineux

(COP) en Centre-Val de Loire. Depuis 2010, leur nombre a baissé de 21 %, suivant la tendance constatée en France métropolitaine. En parallèle, la surface agricole utilisée couverte par ces exploitations ne diminue que de 2,5 % sur la période, reculant

de 2,21 à 2,16 millions d'ha. Elles se sont donc agrandies, passant d'une moyenne de 114 ha en 2010 à 141 ha en 2020 (+ 24 %). C'est dans l'Indre que l'agrandissement est le plus important (+ 31 % en dix ans). Le Cher affiche les surfaces moyennes les plus élevées (184 ha), et regroupe 43 % des exploitations de 450 ha ou plus de la région. Seules trois exploitations de plus de 1 000 ha produisent des céréales et oléo-protéagineux en Centre-Val de Loire, un chiffre stable sur dix ans.

### SAU moyenne des exploitations cultivant des céréales et oléo-protéagineux



Ainsi, au niveau régional, les exploitations de moins de 150 ha produisant des COP exploitent 283 000 ha de moins en dix ans, tandis que celles de 150 ha et plus en ont gagné 228 000.

Le phénomène est encore plus accentué dans le Cher, où les exploitations s'étendent au gré des arrêts de leurs voisins. Dans ce département, les exploitations produisant des COP et dont la surface agricole est de moins de 250 ha sont moins nombreuses et ont perdu 46 000 ha de SAU en dix ans, celles de 250 ha et plus en exploitent 37 000 de plus.

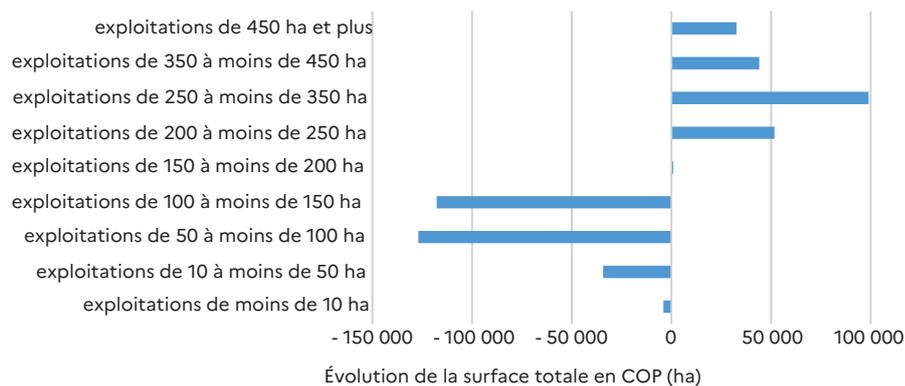
La sole régionale de céréales et oléo-protéagineux diminue de 4,7 % entre 2010 et 2020 (- 77 325 ha), une baisse plus forte que celles de la surface exploitée par ces exploitations (- 2,5 %) et de la surface agricole utilisée de l'ensemble des exploitations régionales (- 1,2 %). Le Perche, le Gâtinais riche, le Faux Perche et la région viticole à l'Est de Tours sont les seuls territoires régionaux à voir la surface de ces cultures augmenter. La Sologne et la Sologne viticole perdent plus de 20 % de leurs surfaces en COP dans l'intervalle, du fait de rendements médiocres pour ce type de cultures et de la concurrence sur le foncier d'activités plus rémunératrices (chasse et viticulture).

## La spécialisation se renforce

Les « exploitations spécialisées en grandes cultures » sont ultra-majoritaires parmi celles qui cultivent des céréales et oléo-protéagineux (72 % versus 68 % en 2010), loin devant les exploitations de « polyculture et/ou polyélevage » (11 %, contre 13 % en 2010) et celles spécialisées en « bovins viande » (6 %). Seule l'Île de France voisine montre un taux de spécialisation plus élevé (91 %). En Eure-et-Loir, 90 % des producteurs de COP sont spécialisés en « grandes cultures », et 84 % dans le Loiret, une part en progression de 3 points

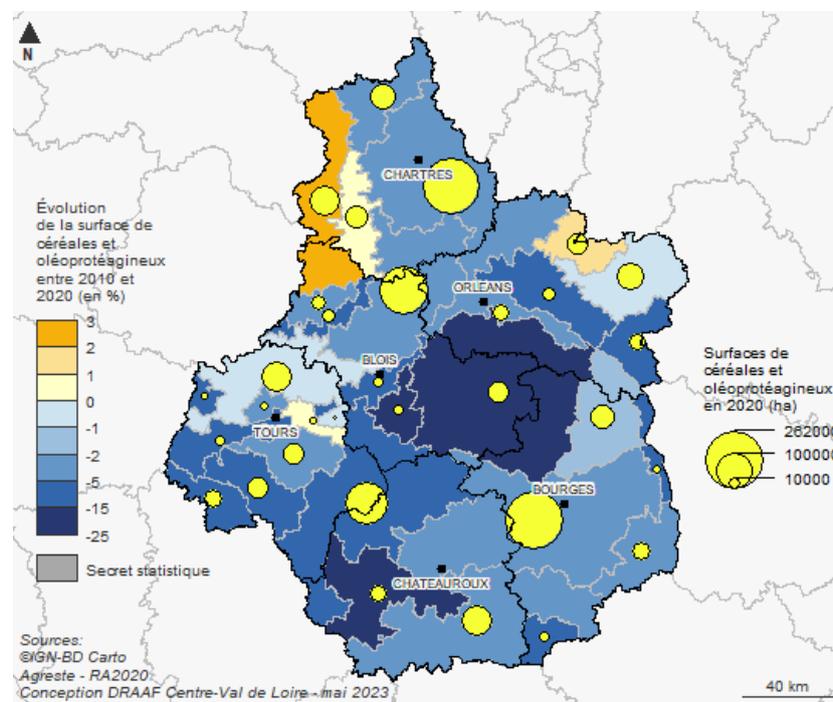
## Graphique 1

### Évolution de la SAU cultivée selon l'étendue des exploitations



Champ des en-ayant COP, Centre-Val de Loire  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

## Répartition et évolution des céréales et oléo-protéagineux par région agricole



dans ces deux départements. La profondeur des sols, leur texture majoritairement limono-argileuse sur calcaire, la planitude des parcelles, propice à la mécanisation, et la possibilité d'irriguer sont autant de facteurs explicatifs.

Au sein de ces exploitations, les assolements diffèrent d'un département à l'autre et évoluent de manière différente également. Les départements d'élevage herbivore, que sont le Cher et l'Indre, montrent une forte présence des prairies

dans leur assolement. Sur tous les départements, la part des prairies dans l'assolement augmente au sein des exploitations produisant des COP. La recherche d'autonomie alimentaire des élevages et les difficultés croissantes de production de fourrages a favorisé l'extensification avec une augmentation des surfaces en herbe et la réintroduction de céréales et oléo-protéagineux dans des exploitations auparavant spécialisées en élevage.

Les oléagineux perdent 3 points dans les assolements régionaux, et en particulier dans le Cher, l'Indre et le Loiret, les conditions de semis des colzas n'étant pas réunies du fait de la sécheresse en fin d'été 2019. La part des protéagineux diminue dans l'Eure-et-Loir au profit des oléagineux, alors qu'elle augmente ou se maintient dans les autres. Le taux de jachères diminue d'un point entre 2010 et 2020, sauf dans l'Indre, où il est stable.

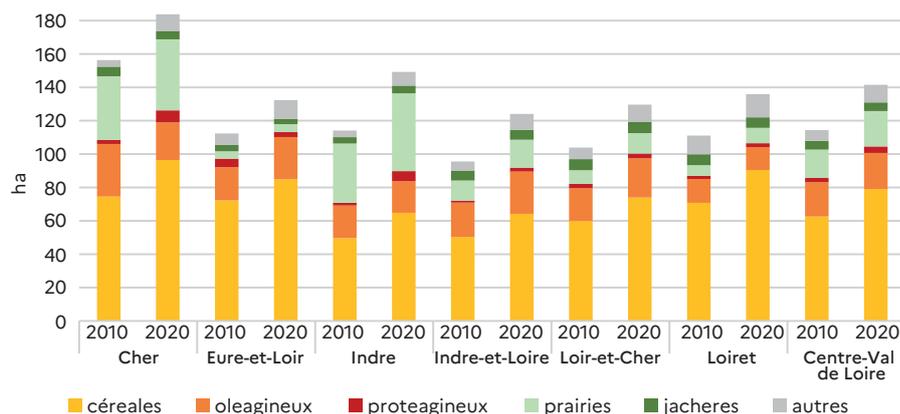
Le cheptel régional détenu par les exploitations produisant des céréales et oléo-protéagineux baisse de 14 %, et de manière encore plus marquée dans le Loiret (- 23 %) tandis que le Loir-et-Cher en perd le moins. L'Indre est le département où les exploitations productrices de COP ont les effectifs animaux les plus nombreux, quelle que soit l'espèce, à part en volailles (dernier rang), secteur dans lequel le Loiret est en tête. Les bovins perdent le plus d'UGB (- 22 %) et les petits ruminants résistent mieux.

## 2 exploitations sur 3 sont moyennes ou grandes

Si la dimension économique des exploitations productrices de COP augmente entre 2010 et 2020, les plus nombreuses (44 %) entrent dans la catégorie « moyenne » en Centre-Val de Loire, c'est-à-dire qu'elles ont une production brute standard (PBS) comprise entre 100 000 et 250 000 €. Les « grandes » exploitations (250 000 € de PBS, ou plus) gagnent 5 points, passant de 17 % à 22 % entre 2010 et 2020. Le dernier tiers entre dans les catégories des « petites » et des « micros » exploitations.

Graphique 2

### Évolution des surfaces et de l'assolement moyen des exploitations produisant des COP entre 2010 et 2020



Champ des en-ayant COP, Centre-Val de Loire  
Source : Agreste - Recensements agricoles

Tableau

### Évolution des UGB par espèce entre 2010 et 2020 en Centre-Val de Loire

|                     | Évolution des UGB |          |        |           |             | Total  |
|---------------------|-------------------|----------|--------|-----------|-------------|--------|
|                     | Bovins*           | Caprins* | Ovins* | Porcins** | Volailles** |        |
| Cher                | - 23 %            | - 18 %   | - 26 % | 16 %      | 0 %         | - 12 % |
| Eure-et-Loir        | - 25 %            | - 40 %   | - 17 % | - 47 %    | 6 %         | - 20 % |
| Indre               | - 23 %            | - 11 %   | - 22 % | 6 %       | - 48 %      | - 12 % |
| Indre-et-Loire      | - 16 %            | - 8 %    | - 1 %  | - 33 %    | - 21 %      | - 14 % |
| Loir-et-Cher        | - 12 %            | 8 %      | 6 %    | 0 %       | - 25 %      | - 9 %  |
| Loiret              | - 29 %            | - 36 %   | 3 %    | - 39 %    | - 21 %      | - 22 % |
| Centre-Val de Loire | - 22 %            | - 12 %   | - 16 % | - 18 %    | - 19 %      | - 14 % |

Champ des en-ayant COP, Centre-Val de Loire  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

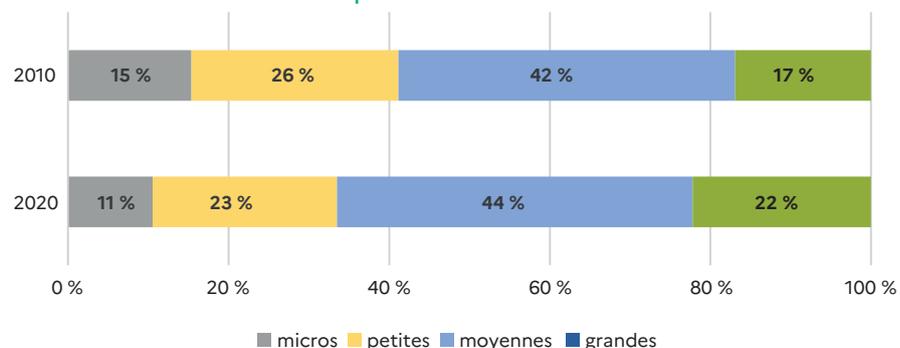
\*UGBAG : pour les herbivores - \*\*UGBTA : pour les granivores

Le Centre-Val de Loire se positionne au 10<sup>e</sup> rang des régions pour le taux de grandes exploitations parmi celles qui produisent des COP et au 3<sup>e</sup> pour les moyennes. Pour la part de grandes exploitations, les autres régions de la

moitié Nord de la France trustent les premières places : la Bretagne arrive en tête (44 %), suivie des Pays de la Loire (41 %), des Hauts de France et de la Normandie (39 %).

Graphique 3

### Répartition des exploitations produisant des céréales et oléo-protéagineux selon leur dimension économique



Champ des en-ayant COP, Centre-Val de Loire  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

## Des formes sociétaires de plus en plus présentes...

En lien avec l'augmentation de la taille économique des exploitations, la part des « exploitants individuels » diminue (48 % en 2020, 60 % en 2010) au profit du statut d'EARL qui progresse (30 % en 2020, 25 % en 2010) et des « autres formes sociétaires » (SCEA, SA, SARL, SAS). Alors que la région perd 4 135 exploitations individuelles produisant des COP, 468 « autres personnes morales » de plus sont comptabilisées entre 2010 et 2020, majoritairement des SCEA. Ces statuts juridiques, permettant de séparer le patrimoine personnel et professionnel, sont opportuns lorsque les enjeux économiques sont croissants. Par ailleurs, la création d'une entreprise permet d'en assurer la pérennité (la société ne meurt pas), facilite la transmission progressive de la société (cession progressive de parts) ou l'entrée au capital d'autres personnes que le chef d'exploitation.

## ... dont le capital reste encore familial

Cependant, le passage en société n'est pas nécessairement accompagné par l'arrivée de capitaux extérieurs, les exploitations restant très majoritairement sous contrôle capitaliste des exploitants et de leur famille. En effet, 59 % d'entre elles sont détenues à 100 % par les exploitants (58 % des surfaces) et, en ajoutant la famille de ceux-ci, c'est 88 % d'entre elles dont le capital social de l'entreprise appartient entièrement aux exploitants et à leur famille (89 % des surfaces agricoles de ces structures).

Malgré sa médiatisation, l'acquisition de la totalité du capital d'entreprises agricoles par des personnes physiques extérieures à la famille ou par des personnes morales est un phénomène encore assez marginal, ne concernant que 352 unités, soit 2,3 % de toutes les exploitations qui produisent des céréales et oléo-protéagineux, quel que soit leur statut, et 2,4 % de leur surface agricole.

Concernant le mode de faire-valoir, la « propriété individuelle » est en retrait sur dix ans alors que les « entreprises » possèdent près de 75 000 ha de plus. La baisse du nombre de structures individuelles s'accompagne d'une diminution des surfaces qu'elles exploitent (- 183 000 ha en dix ans). Néanmoins, ce phénomène est accompagné d'un processus d'agrandissement de ces exploitations qui disposent en moyenne de 20 ha de plus en 2020 qu'en 2010, avec une augmentation répartie de manière égale entre fermage et propriété. En 2020, les exploitants individuels sont propriétaires d'un tiers de leurs terres (+ 5 points par rapport à 2010). Les formes sociétaires quant-à elles gagnent 129 000 ha. Les surfaces exploitées en fermage auprès d'un tiers par les sociétés, sont en diminution (- 135 000 ha), tandis que celles en fermage auprès des associés (propriétaires ou locataires) croissent de 181 000 ha. Si les surfaces en propriété des sociétés progressent de 75 000 ha sur la période, elles restent dans le cercle familial. En effet, seuls 14 600 ha sont en propriété d'une entreprise détenue à 100 % par des personnes (morales ou physiques) extérieures aux exploitants ou à leurs familles, ce qui représente seulement 0,7 % des surfaces exploitées par les exploitations produisant des céréales et oléo-protéagineux de la région.

## Moins de main d'œuvre et moins de femmes

La main d'œuvre en ETP, hors prestation, diminue de 17 % entre 2010 et 2020. Le nombre de chefs et co-exploitants est en chute (- 23 %, mais - 18 % en ETP) et leur âge moyen augmente légèrement, en particulier dans le Cher où les exploitants sont les plus jeunes de la région. Le nombre d'agricultrices diminue plus vite encore : - 33 % en dix ans. Cependant, les agricultrices de 2020 sont davantage impliquées dans leurs exploitations, la part des exploitantes à temps plein étant en effet passée de 41 % des exploitantes en 2010 à 56 % en 2020.

Autre fait marquant, la part des femmes s'installant après 50 ans est passé de 55 % dans les années 2001-2010 à 38 % dans la période 2011-2020. La pratique consistant à installer la conjointe de l'exploitant lors du départ en retraite du chef d'exploitation est moins fréquente en 2020 qu'elle ne l'était en 2010.

La baisse drastique du nombre de membres de la famille travaillant sans statut dans les exploitations (- 74 %) est compensée en partie par une forte augmentation du nombre, moins important, de salariat familial (x 2,5). De plus en plus, les femmes qui travaillent dans les exploitations le font avec un statut reconnu, de cheffe ou de salariée, et les autres ont une carrière en dehors de l'exploitation et n'ont plus besoin de ce statut de cheffe d'exploitation pour compléter leurs droits à la retraite.

En ETP, la main d'œuvre permanente non familiale baisse de 11 % et celle des saisonniers de 13 %.

Au final, la productivité des exploitations produisant des COP en Centre-Val de Loire augmente fortement entre 2010 et 2020. 1 ETP se charge de 95 ha en moyenne (+ 14 ha en dix ans), ce qui place la région au 1<sup>er</sup> rang métropolitain, devant l'Île de France, qui peraléd son leadership, et la Bourgogne-Franche Comté, 3<sup>e</sup> région avec 93 ha. La moyenne métropolitaine s'élève à 61 ha, mais le plus souvent avec des élevages associés plus conséquents.

## Le recours à la prestation se généralise

Les travaux confiés à des prestataires sont de plus en plus courants dans les exploitations produisant des COP. Ainsi, près de six exploitations sur dix y ont recours en 2020 (52 % en 2010). Pour les trois quarts d'entre eux, il s'agit d'actes techniques liés aux productions végétales qui sont externalisés. Les exploitations du Loiret et de l'Indre-et-Loire viennent en tête pour l'utilisation de ces services (63 et 61 %, respectivement).

L'Eure-et-Loir, territoire le moins concerné en 2010, est désormais au 3<sup>e</sup> rang dans la région (58 %), mais au premier pour le recours à de la prestation pour la totalité des travaux de toutes les productions végétales, avec 426 exploitations concernées (38 304 ha). Au total, 1 595 exploitations produisant des COP voient tous leurs travaux de toutes leurs productions végétales être externalisés, ce qui représente 172 900 ha (8 % de la SAU des producteurs de céréales et oléo-protéagineux). Celles-ci représentent 90 % des exploitations qui externalisent la totalité de leurs travaux en Centre-Val de Loire et 97 % des surfaces concernées. Parmi les exploitations qui font faire leurs travaux, 435 d'entre elles en confient même la gestion courante à un prestataire, ce qui représente 53 847 ha.

### Irrigation et stockage de grains : des exploitations bien équipées

Un tiers des exploitations productrices de COP peuvent irriguer au moins une partie de leurs surfaces en 2020, ce qui place la région au 4<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines, derrière la Corse, PACA et Occitanie, régions dans lesquelles la production de ces cultures est moins présente et difficile sans accès à l'eau, du fait des conditions climatiques plus sèches. Cette part augmente depuis 2010 (+ 6 points).

Malgré une diminution du nombre d'exploitations productrices de COP pouvant irriguer (- 3 %), leurs surfaces irrigables progressent de 12 % sur les dix dernières années, un rythme toutefois moindre que celui de l'ensemble des régions métropolitaines (- 6 % en nombre d'exploitations et + 21 % en surfaces irrigables). En 2020, près d'un quart des surfaces des producteurs de COP du Centre-Val de Loire sont irrigables, un taux tiré vers le haut par la zone de culture situé sur la nappe de Beauce : le Loiret, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher représentent 83 % des surfaces irrigables des exploitations régionales produisant des COP. Seules les exploitations de Nouvelle Aquitaine ont davantage de surfaces irrigables (548 000 ha, contre 521 000 en Centre-Val de Loire).

L'irrigation est un facteur de maintien des exploitations productrices de céréales et oléo-protéagineux. En effet, en dix ans, le nombre d'exploitations avec irrigation diminue d'environ 200, tandis que 3 900 exploitations sans irrigation disparaissent. La tendance nationale est la même, avec 2 900 exploitations irrigables de moins entre 2010 et 2020, contre 55 000 non irrigables.

Plus de la moitié des producteurs de COP de la région ont des capacités de stockage de grain (53 %). Seule la Bourgogne-Franche Comté

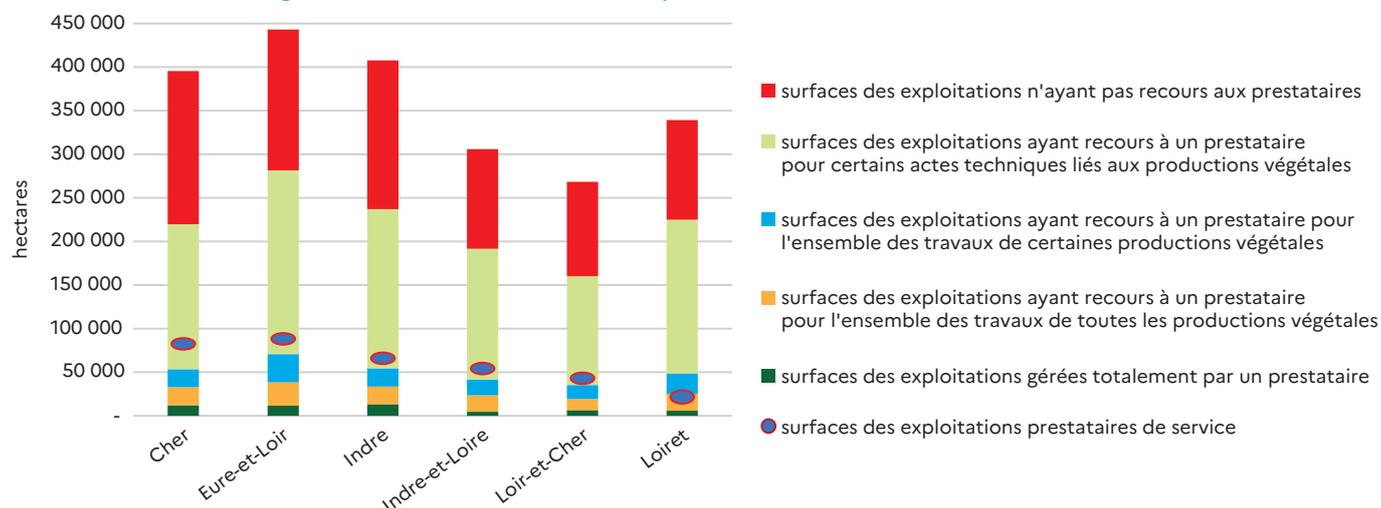
montre un taux plus élevé (59,5 %), mais avec une capacité moyenne par exploitation plus faible. Les stockeurs du Centre-Val de Loire ont une capacité moyenne de 62 t, contre 33 t en Bourgogne-Franche Comté. Les producteurs d'Ile de France ont les plus grosses capacités moyennes, avec 90 tonnes. Au final, avec environ 500 000 tonnes de capacité de stockage à la ferme, la région se place au second rang des régions métropolitaines derrière Grand-Est (environ 600 000 t). Entre 2010 et 2020, la capacité de stockage à la ferme de la région croît de 46 000 t et les exploitants stockeurs peuvent conserver 17 t de plus en 2020 qu'en 2010. Ces équipements leur permettent de diversifier leur stratégie de vente des grains en fonction de la conjoncture, et ainsi d'optimiser le chiffre d'affaires réalisé avec une récolte.

### Les exploitations diversifient leurs revenus

29 % des exploitations, soit 4 393, déclarent une activité de diversification en 2020. Le « travail agricole pour d'autres exploitations (moisson, fenaison, entretien de clôtures, curage de fossés...) » prédomine et concerne la moitié des exploitations qui se diversifient (49 %). C'est dans le Loiret et l'Eure-et-Loir qu'il est le plus fréquent (60 et 58 % des exploitations ayant une

#### Graphique 4

Prestation de travaux agricoles : utilisateurs, surfaces et prestataires



activité de diversification). Avec 492 exploitations concernées, les prestataires de travaux agricoles en Eure-et-Loir représentent 23 % de celles présentes en région. Le Loir-et-Cher ferme la marche, avec 12 % des prestataires régionaux.

La production de COP se prête particulièrement à la diversification par la prestation de travaux agricoles, la mécanisation des interventions permettant de dégager du temps. Plus de 90 % des prestataires de la région produisent des COP dans leur exploitation, alors qu'ils ne sont que 77 % de l'ensemble des fermes régionales. D'une part, le gain de productivité importants permis par le matériel actuel libère du temps et d'autre part, le coût de certains équipements n'est amortissable que s'il est utilisé sur des surfaces importantes. Enfin, cette diversification par la prestation de travaux agricoles répond, comme cela a été vu précédemment, à une demande de recours à la prestation qui se généralise.

Les exploitations prestataires de service exploitent pour elles-mêmes une surface de 191 ha en moyenne, allant de 170 ha dans l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher à 230 ha dans le Cher. L'ensemble des exploitations prestataires de service cultivent en propre 410 138 ha. Les surfaces des exploitations qui utilisent leurs services se montent à 1 315 000 ha, dont près de 54 000 voient leur gestion intégrale leur être confiée à 100 % et 119 000 autres leur être déléguée la totalité des travaux de toutes les productions végétales.

Les énergies renouvelables, solaire et photovoltaïque, équipant généralement les bâtiments agricoles, viennent en seconde position (7 %) et permet un complément de revenu pour les exploitants. Le Cher abrite 26 % des installations régionales de ce type. La part des exploitations produisant des énergies est en forte augmentation,

elle est multipliée par 6,7 en dix ans sur la région Centre-Val de Loire.

Les activités de transformation de céréales (meunerie, pain, pâtes, bières) et d'oléagineux (huiles) restent très marginales, à peine 2 % des exploitations s'y sont lancées. Cependant, cette pratique est plus fréquente en agriculture biologique, 9 % d'entre elles transforment une partie de leurs céréales et/ou leurs oléagineux, contre 1 % des conventionnelles. Pour les exploitations concernées, les investissements s'avèrent limités et permettent de valoriser directement les matières premières en produits commercialisables, avec une meilleure valeur ajoutée.

14 % des exploitations (2 071) assurent des ventes en circuits courts, en augmentation de 4 points depuis 2010, dont 22 % en Indre-et-Loire. Toutefois, les produits céréaliers, oléagineux et légumes secs sont peu fréquents dans les circuits courts : 3 % des producteurs de COP réalisent de la vente directe de ce type de produit et pour la plupart, il s'agit d'exploitations engagées en bio. Les céréales et oléo-protéagineux, de par leur aptitude à la conservation, sont des produits avant tout destinés aux circuits longs. Ainsi, en 2020, en Centre-Val de Loire, deux tiers des productions des surfaces de COP sont vendues à des coopératives et un tiers à des négoce privés. Les animaux vivants et autres produits animaux sont les produits les plus couramment vendus en circuits courts, suivis des légumes frais et transformés. Parmi celles qui produisent des COP, les circuits courts concernent donc plutôt des exploitations tournées vers la diversification.

La vente directe à la ferme est prépondérante (10 % des exploitations produisant des COP), suivie par celle à des commerçants détaillants, devant la vente directe sur les marchés/halles (3 % chacune).

## Les démarches environnementales et de qualité encore à la marge

L'agriculture biologique progresse en région, avec 2,5 fois plus d'exploitations sur dix ans : 859 exploitations possèdent un atelier bio en 2020 (toutes productions confondues), contre 345 en 2010 et 568 sont en bio intégral. Deux exploitations sur trois sont intégralement en bio, mais l'Eure-et-Loir montre un ratio faible sur le sujet : 55 % des structures avec un atelier bio le sont pour la totalité de leur exploitation, alors que dans l'Indre et dans l'Indre-et-Loire c'est respectivement 78 % et 75 %.

Cette progression mérite d'être relativisée car ce mode de production reste encore peu développé en grandes cultures, puisque 807 exploitations, soit 5,3 % de celles produisant des céréales et oléo-protéagineux conduisent ces productions en bio. L'Indre-et-Loire présente le ratio le plus élevé (6,3 %). La conduite délicate de la bio en grandes cultures, l'étendue des exploitations, les difficultés d'organisation des filières de collecte et la crainte de l'absence de débouchés à moyen terme peuvent constituer des freins à la conversion.

Quelques 40 exploitations sont engagées en biodynamie ou adhèrent à la démarche Nature et Progrès. 18 d'entre elles sont spécialisées en grandes cultures et 10 en polyculture et/ou polyélevage.

Les autres démarches environnementales (regroupant MAEC, HVE, GIEE, réseau DEPHY) tendent à se diversifier et concernent une exploitation sur dix en 2020. Les exploitants de la région Centre-Val de Loire sont cependant moins tournés vers l'agro-écologie et la transition écologique que d'autres régions telles que Provence-Alpes Côté d'Azur (26 %) ou la Nouvelle Aquitaine (20%).

Le dispositif de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) est le plus fréquent et c'est dans l'Indre qu'il est le plus mobilisé (34 % des exploitations engagées en MAEC de la région), notamment pour le maintien des systèmes prairiaux et herbagers pour l'élevage. L'Indre (36 % des exploitations concernées) est également en tête du réseau DEPHY, dispositif dans lequel moins d'une centaine d'exploitations sont engagées en 2020 sur la région.

Entre 2012, date de mise en œuvre du dispositif Haute Valeur Environnementale (HVE), et 2020 le nombre d'exploitations certifiées se développe pour atteindre 435, dont près d'un quart en Eure-et-Loir. Les producteurs de COP s'y engagent moins que les autres types d'exploitations : 3% sont certifiés HVE, contre 8 % des structures qui ne produisent pas de COP. Les exploitations viticoles sont nettement plus souvent sur ce créneau, car elles valorisent mieux leur vin, quand les céréales HVE n'ont pas encore trouvé leur marché.

11 % des exploitations déclarent mener des démarches qualité (AOC, Label Rouge...) en 2020, contre 4 % en 2010. Le Cher et l'Indre sont les départements les plus actifs dans l'ensemble, mais l'Indre-et-Loire rejoint le Cher en tête des départements pour les AOC (des exploitations qui produisent également du vin et des fromages sous appellation). Les labels rouges se sont également fortement développés : 6 % des exploitations produisant des COP ont une production labellisée en 2020, contre 2 % en 2010. Les filières se structurent progressivement et les consommateurs se montrent plus sensibles aux signes de qualité.

## Le niveau de formation initiale progresse

78 % des exploitants sont titulaires d'un diplôme agricole (contre 71 % en 2010). Les diplômés de l'agriculture sont nettement moins fréquents chez les femmes (47 %) que chez les hommes (86 %). En s'intéressant au diplôme le plus élevé, 31 % des exploitants ont suivi des études supérieures, dont 70 % de type agricole. Et pour ceux qui ont un niveau d'études supérieures non agricoles, près de la moitié ont un diplôme agricole de niveau inférieur (47 %).

Les femmes sont plus fréquemment diplômées du supérieur (35 %, contre 30 % des hommes), mais moins souvent en agriculture que leurs homologues masculins : 38 % des femmes diplômées du supérieur le sont en agriculture, contre 80 % pour les hommes au même niveau d'études. Cependant, la nouvelle génération d'exploitantes se professionnalise : 52 % des agricultrices de moins de 40 ans diplômées du supérieur le sont en agriculture et, tous niveaux confondus, plus de sept sur dix ont un diplôme agricole (contre 44 % chez celles de 40 ans ou plus).

L'allongement des études et la progression du niveau de formation caractérisent la décennie 2010-2020, quel que soit le niveau considéré : 31 % des exploitants ont suivi des études supérieures (16 % en 2010) et 28 % des études secondaires longues (26 % en 2010). À l'inverse, 31 % des exploitants ont suivi des études secondaires courtes (42 % en 2010) et seulement 9 % des études primaires ou sont sans scolarisation (16 % en 2010).

La nouvelle génération est nettement plus formée : chez les moins de 40 ans, près de la moitié ont un niveau d'études supérieur, et en agriculture pour les trois quarts d'entre eux. Plus globalement, 89 % des moins de 40 ans sont diplômés de l'agriculture.

Pour compléter leurs connaissances, 18 % des exploitants ont suivi une formation courte au cours des 12 derniers mois en 2020, dans la moyenne métropolitaine pour cette catégorie d'exploitations, mais en léger recul par rapport à 2010 (19 %). Ce recul peut être associé au vieillissement de la population agricole : 22 % des moins de 40 ans ont été formés au cours de l'année 2020, une partie des plus âgés est possiblement moins motivée pour apprendre de nouvelles techniques.

## La moitié des exploitations ont recours aux nouvelles technologies

Les outils de gestion technique (suivi des cultures, gestion des troupeaux, ...) sont en plein essor et deviennent courants, puisque 52 % des exploitants y ont désormais recours, c'est 25 % pour l'observation des cultures (drones, capteurs connectés, ...). En tant qu'outil d'aide à la décision (OAD), ils participent au développement d'une agriculture de précision pour l'irrigation, la fertilisation des sols (optimisation des apports d'engrais) ou le traitement phytosanitaire des cultures (réduction des volumes et du coût des intrants).

## Le devenir des exploitations incertain

Les chefs d'exploitations, co-exploitants et associés actifs se situent majoritairement dans la tranche d'âge 56-60 ans puis dans la tranche 51-55 ans (18 et 17 % des exploitants, respectivement). En conséquence, nombreux sont les départs en retraite à prévoir dans les dix prochaines années. Si 29 % des exploitants concernés n'envisagent pas de départ dans les années à venir, cela pose tout de même la question du devenir des exploitations, car la transmission n'est pas toujours garantie. En effet, 29 % des exploitants de plus de 60 ans ne savent pas encore qui reprendra leur exploitation. La quasi impossibilité de l'installation de nouveaux exploitants hors cadre familial au vu des coûts élevés de reprise des exploitations (terres, bâtiments et matériel) est un frein majeur. Alors que l'installation hors cadre familial concerne 40 % des

installés hors production de céréales et oléo-protéagineux en Centre-Val de Loire, elle s'élève à 24 % pour les exploitations productrices de COP. Cette tendance s'accroît ces dernières années : pour les chefs installés entre 2011 et 2020 (hors co-exploitants, pour lesquels la date d'installation n'est pas identifiée), un tiers se sont installés hors cadre familial au sein des exploitations de COP, alors que, hors production de COP, c'est près de six installations sur dix qui se sont réalisées hors cadre.

La reprise de l'exploitation par un membre de la famille du chef d'exploitation reste envisagée dans 26 % des situations, et davantage en Eure-et-Loire (32 %). 8 % des fermes seraient reprises par un tiers non membre de la famille du chef d'exploitation. Par ailleurs, la disparition de l'exploitation au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations est une tendance de fond avec

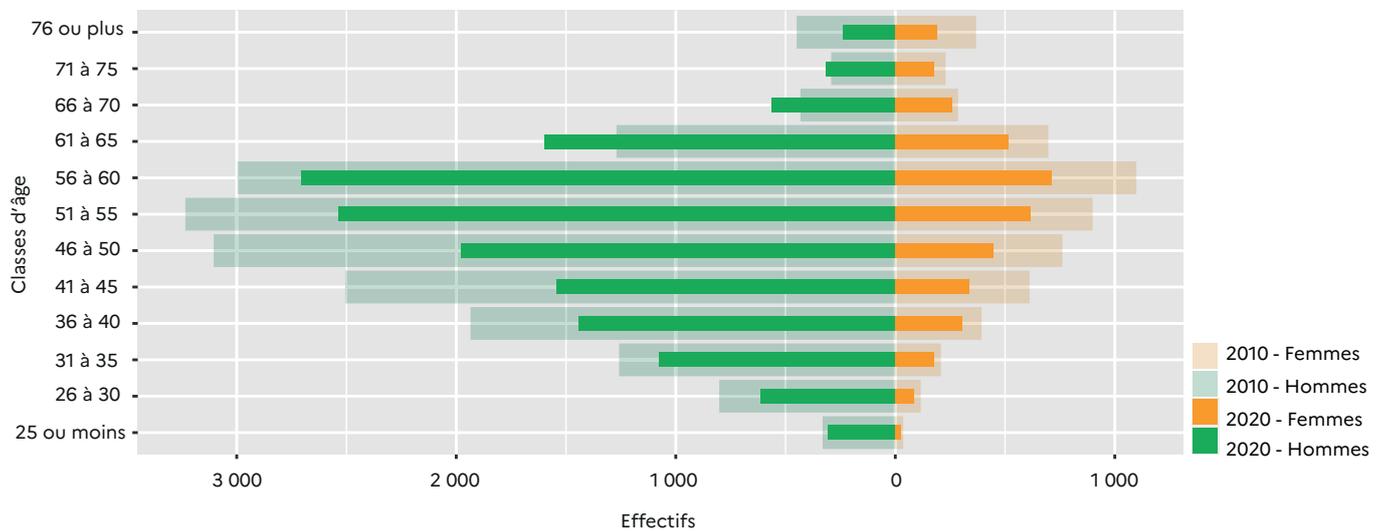
7 % des structures concernées. Le phénomène est plus prégnant en Loir-et-Cher (10 %) que dans les autres départements.

L'existence de surfaces irrigables au sein des exploitations permet de mieux assurer la transmission pour les chefs âgés de plus de 60 ans. Sans irrigation, la reprise est prévue pour 30 % des exploitations, alors qu'avec irrigation, ce taux grimpe à 44 %, avec une part nettement supérieure de la reprise familiale (+ 12 points).

Dans un horizon très proche, des incertitudes pèsent sur le devenir de nombre d'exploitations de grandes cultures, leur structuration et leur organisation. La question de la transmission et de la formation représente donc un enjeu essentiel pour l'avenir de l'agriculture dans la région, alors que les enjeux économiques, environnementaux et les attentes sociétales sont en constante évolution.

### Graphique 5

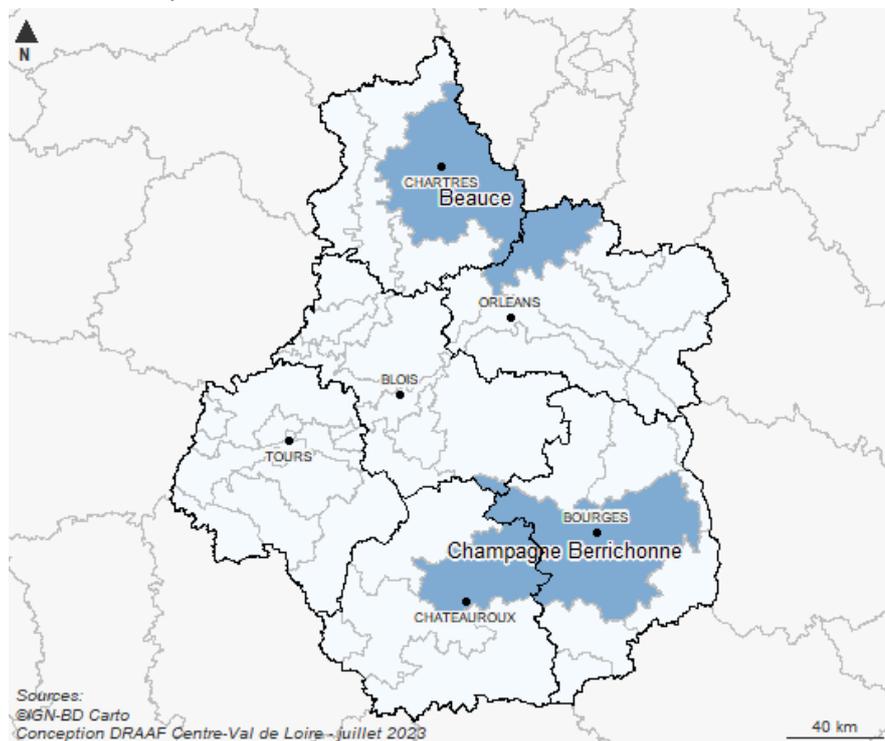
Âge des chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs en 2010 et 2020 en Centre-Val de Loire



Champ des en-ayant COP, Centre-Val de Loire  
Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

## Beauce et Champagne berrichonne, deux grandes plaines céréalières bien différentes

Zoom sur deux plaines céréalières



La Beauce et la Champagne berrichonne sont deux plateaux calcaires de grandes cultures du Centre-Val de Loire situés de part et d'autre de la Loire. Ils se caractérisent par des sols à dominante argilo-calcaire, avec des limons plus présents et une plus grande profondeur des sols en Beauce. L'accès à l'eau est la principale différence entre ces deux territoires.

La région agricole de Champagne berrichonne s'étend sur 4 457 km<sup>2</sup>, celle de Beauce sur 3 467 km<sup>2</sup>. Les surfaces agricoles utilisées par les exploitations produisant des céréales et oléo-protéagineux sont sensiblement équivalentes en Beauce et en Champagne berrichonne, autour de 300 000 ha. Près de 2 100 exploitations produisent des COP en Beauce, contre près de 1 600 en Champagne berrichonne. La spécialisation dans l'orientation « grandes cultures » est plus forte en Beauce : 96 % des producteurs de COP y sont spécialisés, contre 87 % pour la Champagne berrichonne. La surface moyenne des exploitations est de 136 ha en Beauce et s'élève à 192 en Champagne berrichonne.

Les exploitations beauceronnes bénéficient d'une ressource en eau souterraine de grande capacité, dont ne bénéficie pas les berrichonnes. Ainsi, 58 % des exploitations

sont irrigables en Beauce (53 % de la SAU), contre 21 % en Champagne berrichonne (12 % de la SAU). À titre d'illustration, la Beauce représente en métropole 1,1 % des surfaces agricole, 2,6 % des surfaces en blé, mais 17,2 % des surfaces en blé irrigué, tandis que la Champagne représente 1,2 % de la surface agricole, 2,1 % du blé et 1,5 % du blé irrigué.

Les irrigants de la Beauce sont beaucoup plus souvent organisés collectivement : 27 % des exploitations beauceronnes sont impliquées dans une structure collective de gestion de l'irrigation, la plupart en Cuma, alors que l'irrigation est individuelle pour 92 % des exploitations de Champagne berrichonne équipées. En Beauce, les exploitations avec un accès à l'eau ont plus de 80 % de leurs surfaces qui sont irrigables, contre à peine 44 % dans celles de Champagne berrichonne. Dans les deux secteurs, l'eau provient majoritairement de forages et utilisée sous forme d'aspersion. Cependant, les exploitations disposent de quotas d'eau définis chaque année et peuvent être amenées à limiter leurs prélèvements en cas de sécheresse.

Malgré la différence de surface moyenne des exploitations produisant des COP, la production brute standard moyenne est

équivalente entre ces deux territoires, autour de 200 000 € par exploitation. En effet, la PBS moyenne par ha est supérieure en Beauce, à 1 500 €/ha, contre 1 040 €/ha en Champagne berrichonne. La part de COP dans l'assolement de ces exploitations est équivalente dans les deux territoires, autour de 85 %, mais les céréales sont plus présentes en Beauce tandis que les protéagineux le sont davantage en Champagne berrichonne, avec une culture traditionnelle de lentille verte du Berry, mais aussi près de trois fois plus de pois et de féverole. La part des oléagineux est quasi-équivalente. Les betteraves sucrières, les pommes de terre et les légumes de plein champ (oignons,...) sont beaucoup plus présents en Beauce. Enfin, les cultures de semences et plants (hors cultures dont les graines sont le produit) sont aussi développées en Beauce qu'en Champagne berrichonne, avec 867 ha en Beauce et 829 ha en Champagne berrichonne. 72 % de ces surfaces sont irriguées en Beauce, contre seulement 20 en Champagne. En revanche, ces productions ont une importance plus forte en Champagne : avec 0,3 % des surfaces, les semences génèrent 2,9 % de la PBS, alors qu'en Beauce, avec 0,3 % des surfaces, les semences ne participent qu'à hauteur de 0,7 % à la PBS créée. L'accès à l'eau en quantité permet aux agriculteurs beaucerons de diversifier leurs assolements avec des cultures à plus forte valeur ajoutée, participant pour beaucoup à une meilleure productivité économique des exploitations. De leur côté, les exploitations de Champagne berrichonne s'étendent pour améliorer leur production brute standard : leur surface croît de 32 % en dix ans (+ 47 ha), contre 20 % en Beauce dans le même temps (+ 23 ha).

Avec une plus forte présence de l'élevage, les prairies et surfaces fourragères sont plus étendues en Champagne berrichonne qu'en Beauce. Les élevages de volailles sont toutefois plus nombreux et plus importants en Beauce. Les exploitations de Champagne berrichonne sont majoritairement de taille économique moyenne (52 %) alors que celles de Beauce le sont moins (47 %), l'écart en faveur de la Beauce se répartissant entre les petites structures (+ 2,5 %), les grandes (+ 2,1 %) et les micros (+ 1,3 %).

# SOURCES et DÉFINITIONS

## Source

### Recensement agricole

Réalisé tous les dix ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- ▶ avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- ▶ atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- ▶ avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

Cette publication s'appuie sur les **résultats définitifs** des recensements agricoles 2010 et 2020.

## Définitions

**Exploitant agricole** : Ce terme désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation.

**PBS** : La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « **micro** », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « **petites** » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « **moyennes** » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « **grandes** » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou **orientation technico-économique**). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

**Étude supérieure** : titulaire d'un diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, BTSA, DEUG...) ou supérieur (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école...).

\* **Nature et Progrès** : fondée en 1964, association de consommateurs, de producteurs et de transformateurs pionnière de l'agriculture biologique reposant sur les valeurs de l'agroécologie paysanne. La mention Nature et Progrès garantit des produits alimentaires et cosmétiques respectueux de l'environnement, des hommes et du bien-être animal.

\* **Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)** : aides financières du second pilier de la Politique agricole commune (PAC) destinées à accompagner le changement de pratiques agricoles et adopter ou maintenir des pratiques respectueuses de l'environnement.

\* **Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)** : définis par la LAAF du 13 octobre 2014, les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs associant, le cas échéant, d'autres partenaires qui s'engagent ensemble dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, pour construire des systèmes agro-écologiques adaptés à leurs exploitations et à leurs territoires.

\* Le dispositif **DEPHY** comporte des projets d'expérimentation (EXPE) et des groupes de fermes de démonstration (FERME), et a pour finalité d'éprouver, de valoriser et de déployer les techniques et systèmes agricoles réduisant fortement l'usage des produits phytosanitaires tout en étant performants sur les plans économique, environnemental et social. Le réseau DEPHY FERME, initié en 2010, constitue une action phare du plan Ecophyto II. Les fermes DEPHY couvrent l'ensemble des grandes filières de production française, dont les grandes cultures, et se sont organisées en groupes.

\* La certification environnementale des exploitations agricoles, issue du Grenelle de l'Environnement avec les premières exploitations certifiées en 2012, est une démarche volontaire, et conçue selon trois niveaux de progression environnementale. La Haute Valeur Environnementale (**HVE**), qui correspond au niveau 3, s'appuie sur des obligations de résultats mesurées par des indicateurs de performance environnementale. Les exploitations s'engagent dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement (réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, gestion de la fertilisation et gestion de la ressource en eau) et de la biodiversité.

## Glossaire

**COP** : ensemble regroupant les céréales, oléagineux et protéagineux

**EARL** : entreprise agricole à responsabilité limitée

**ETP** : équivalent temps plein

**GAEC** : groupement agricole d'exploitation en commun

**SA** : société anonyme

**SARL** : société à responsabilité limitée

**SAU** : surface agricole utilisée

**SCEA** : société civile d'exploitation agricole

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)



Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique et économique  
Cité administrative Coligny  
131, rue du faubourg Banner  
45042 Orléans Cedex 1  
Courriel : [srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr)  
Site : [draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr](http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr)

Directrice de la publication : Virginie JORISSEN  
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON  
Rédactrice/Rédacteur : Gaëtan BUISSON, Carole GENTY  
Composition : Florence FAURE  
Dépôt légal : À parution  
ISSN : 2729-7209  
© Agreste 2023